



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Seine-Maritime

Présidence
CD/CT/ND 235-17
Mandature 2016 – 2021
Bureau 2016-2021/2017/13

<p align="center">EXTRAIT DE PROCES-VERBAL N° 2016-2021/2017-13 BUREAU DU 04 DECEMBRE 2017</p>

Sur convocation de Monsieur DORE, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, les membres du bureau se sont réunis le lundi 04 décembre 2017 à 09h30 au Siège de la CMA76 – 135 boulevard de l'Europe à Rouen.

Sont présents :

- M. DORE – Président
- M. MOLLIEN – 1^{er} Vice-Président
- M. HUBERT – 2^{ème} Vice-Président
- M. LARCHEVEQUE – Trésorier
- M. AUTIN – Trésorier adjoint
- M. CROISE – 3^{ème} Secrétaire adjoint
- Mme DUMESNIL – 4^{ème} Secrétaire adjointe
- M. DARTOIS – 5^{ème} Secrétaire adjoint
- Mme TARLEVÉ – Secrétaire générale
-

Etaient absents et excusés :

- Mme CHICOT – 3^{ème} Vice-Présidente
- M. PARRET – Secrétaire
- Mme CANTEREL – 1^{er} Secrétaire adjointe
- M. FALEMPIN – 2^{ème} Secrétaire adjoint

L'ordre du jour :

Bureau n° 13 : 04/12/17

Préliminaire : Approbation du procès-verbal du bureau en date du 06/11/17.

I – VIE INSTITUTIONNELLE

A- POINTS SOUMIS AU VOTE

Point n°1 :

Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la création d'1 emploi de « Chargé de mission », emploi permanent.

Document de travail transmis préalablement :

- Note motivant la création d'1 emploi de « chargé de mission » (document n°1)

Point n°2 :

Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la création de 6 emplois d'« Attachés techniques », emplois permanents.

Document de travail transmis préalablement :

- Note motivant la création de 6 emplois d'« Attaché Technique » (document n°2)

Point n° 3 :

Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la suppression d'2 emplois de « Conseillers », emplois permanents, non pourvus, sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale convoquée à cet effet le 15.02.18

Document de travail transmis préalablement :

- Note motivant la suppression de 2 emplois de Conseillers, emplois permanents, non pourvus. (document n°3)

Point n° 4 :

Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la suppression de trois emplois d'« Agents développeurs », emploi en CDD de plus de 18 mois, non pourvus, sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale convoquée à cet effet le 15.02.18

Document de travail transmis préalablement :

- Note motivant la suppression de 3 emplois d'agents développeurs, emplois en CDD de plus de 18 mois, non pourvus. (document n°4)
-

Point n° 5 : Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la modification de la grille des emplois.

Document de travail transmis préalablement :

- Grille des emplois (document n°5)

Point n°6 :

**Proposition de donner mandat au Président de la CMA 76 pour signer des protocoles transactionnels mettant fin aux litiges opposant la CMA 76 à M. Hervé AUBERT.
Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale l'ensemble de cette proposition.**

Intervention en séance :

- Mme Agnès RIMBERT, responsable des ressources humaines

Point n°7 :

Validation, conventionnement et financement des actions 2017 à 2019.

Intervention en séance :

- Mme BREBION-LEIRE, Directrice Emploi Développement Innovation
- M. Guillaume MARAIS, Chargé de mission

Point n°8 :

Commission les femmes dans l'artisanat, vote de la proposition d'organiser un événement de valorisation de talents féminins dans le cadre de la journée de la femme du 08/03/18

Intervention en séance :

- Mme Clarice TARLEVE, Secrétaire générale de la CMA 76

B- POINTS D'INFORMATION

Point n°9 :

CHINE, point sur l'action et sur le déplacement d'une délégation en Chine en novembre 2017.

- *Intervention en séance :*
- M. Christophe DORE, Président
- M. Philippe PERFETTI, Directeur de la Formation

Point n°10 :

Retour des membres Elus du Bureau sur les dernières représentations extérieures.

- *Intervention en séance :*
- Mesdames, Messieurs les Elu(e)s

Préliminaire : Approbation du procès-verbal du bureau en date du 06/11/17.

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU DU 06/11/17 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Le Président DORÉ propose que le point n°9 soit abordé en premier, M. PERFETTI ayant besoin de quitter la séance assez tôt.

I – VIE INSTITUTIONNELLE

B- POINTS D'INFORMATION

Point n°9 :

CHINE, point sur l'action et sur le déplacement d'une délégation en Chine en novembre 2017.

- *Intervention en séance :*
- *M. Christophe DORE, Président*
- *M. Philippe PERFETTI, Directeur de la Formation*

A- POINTS SOUMIS AU VOTE

Point n°1 :

Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la création d'1 emploi de « Chargé de mission », emploi permanent.

Document de travail transmis préalablement :

- *Note motivant la création d'1 emploi de « chargé de mission » (document n°1)*

Résolution 2016-2021 /2017-13 B.357 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE VALIDER ET D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA CREATION D'UN EMPLOI DE « CHARGE DE MISSION», EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°2 :

Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la création de 6 emplois d'« Attachés techniques », emplois permanents.

Document de travail transmis préalablement :

- *Note motivant la création de 6 emplois d' « Attaché Technique » (document n°2)*

Résolution 2016-2021 /2017-13 B.358 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE VALIDER ET D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA CREATION DE 6 EMPLOIS D « ATTACHES TECHNIQUES », EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n° 3 :

Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la suppression de 2 emplois de « Conseillers », emplois permanents, non pourvus, sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale convoquée à cet effet le 15.02.18

Document de travail transmis préalablement :

- *Note motivant la suppression de 2 emplois de Conseillers, emplois permanents, non pourvus. (document n°3)*

Résolution 2016-2021 /2017-13 B.359 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE VALIDER ET D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA SUPPRESSION DE DEUX EMPLOIS DE « CONSEILLERS», PERMANENTS NON POURVUS, SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n° 4 :

Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la suppression de trois emplois d'« Agents développeurs », emploi en CDD de plus de 18 mois, non pourvus, sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale convoquée à cet effet le 15.02.18

Document de travail transmis préalablement :

- *Note motivant la suppression de 3 emplois d'agents développeurs, emplois en CDD de plus de 18 mois, non pourvus. (document n°4)*

Résolution 2016-2021 /2017-13 B.360 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE VALIDER ET D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA SUPPRESSION DE TROIS EMPLOIS DE « D'AGENTS DEVELOPPEURS», EN CDD DE PLUS DE 18 MOIS, NON POURVUS, SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n° 5 : Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la modification de la grille des emplois.

Document de travail transmis préalablement :

- *Grille des emplois (document n°5)*

Résolution 2016-2021 /2017-13 B.361 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE VALIDER ET D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA MODIFICATION DE LA GRILLE DES EMPLOIS, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Point n°6 :

Proposition de donner mandat au Président de la CMA 76 pour signer des protocoles transactionnels mettant fin aux litiges opposant la CMA 76 à M. Hervé AUBERT.

Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale l'ensemble de cette proposition.

Intervention en séance :

- *Mme Agnès RIMBERT, responsable des ressources humaines*

Résolution 2016-2021 / 2017-13 B.362 :

VOTE AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA CMA 76 A SIGNER LES TRANSACTIONS DANS LE DOSSIER AUBERT.

LA CMA 76 CONNAIT ACTUELLEMENT DEUX LITIGES CONTENTIEUX AVEC UN ANCIEN AGENT, MONSIEUR HERVE AUBERT.

PAR UNE PREMIERE DECISION EN DATE DU 25 JANVIER 2013, LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT A LICENCIE MONSIEUR AUBERT POUR INAPTITUDE.

MONSIEUR AUBERT A CONTESTE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF LA LEGALITE DE CE LICENCIEMENT ET A DEMANDE LE PAIEMENT DE LA SOMME DE 205 621 EUROS ALLEGUANT L'EXISTENCE D'UN HARCELEMENT MORAL.

PAR JUGEMENT N° 130998 ET 140791, EN DATE DU 15 DECEMBRE 2015, LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE ROUEN A ANNULE LA DECISION DU 25 JANVIER 2013 PROCEDANT AU LICENCIEMENT POUR INAPTITUDE DE MONSIEUR AUBERT EN RAISON D'UN VICE DE FORME ET A REJETE LA REQUETE INDEMNITAIRE DE MONSIEUR AUBERT, REFUTANT LES ALLEGATIONS DE HARCELEMENT MORAL.

MONSIEUR AUBERT A INTERJETE APPEL CONTRE LE JUGEMENT, INSTANCE QUI EST ACTUELLEMENT PENDANTE DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE DOUAI.

DANS LE MEME TEMPS, MONSIEUR AUBERT A ETE REINTEGRE ET A FAIT L'OBJET D'UNE SECONDE DECISION DE LICENCIEMENT POUR INAPTITUDE EN DATE DU 12 DECEMBRE 2016.

MONSIEUR AUBERT A EXERCE UN RECOURS CONTRE CETTE DECISION DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE ROUEN ET RECLAMANT LA SOMME DE 15 000 EUROS AU TITRE DE LA REPARATION DU PREJUDICE SUBI DU FAIT DU LICENCIEMENT.

AU REGARD DES RISQUES QUE REPRESENTENT CES LITIGES POUR LA CMA 76, EN PARTICULIER LE SECOND, NOTAMMENT AU REGARD DE L'OBLIGATION DE RECHERCHE DE RECLASSEMENT, LA CMA 76 SOUHAITE TRANSIGER DANS CES AFFAIRES PAR LA SIGNATURE D'UNE TRANSACTION DISTINCTE POUR CHACUN DES DEUX LITIGES.

LES PROTOCOLES TRANSACTIONNELS REDIGES SONT SOUMIS AU BUREAU.

PAR LA PRESENTE, LE PRESIDENT SOLLICITE L'AUTORISATION DU BUREAU DE SIGNER LES DEUX PROTOCOLES TRANSACTIONNELS EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 19 BIS DU CODE DE L'ARTISANAT, PRECISANT QU'IL EXISTE UNE URGENCE AU REGARD DE L'EXISTENCE D'UNE CLOTURE D'INSTRUCTION DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE DOUAI.

IL EST PRECISE AU BUREAU QUE L'AUTORISATION QUI SERAIT DONNEE PAR LE BUREAU SERA SOUMISE A LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE POUR VALIDATION.

LE BUREAU VOTE A L'UNANIMITE L'ENSEMBLE DE CETTE PROPOSITION

Point n°7 :

Validation, conventionnement et financement des actions 2017 à 2019.

Intervention en séance :

- Mme BREBION-LEIRE, Directrice Emploi Développement Innovation
- M. Guillaume MARAIS, Chargé de mission

Point n°8 :

Groupe de travail les femmes dans l'artisanat, vote de la proposition d'organiser un évènement de valorisation de talents féminins dans le cadre de la journée de la femme du 08/03/18

Intervention en séance :

- Mme Clarice TARLEVE, Secrétaire générale de la CMA 76

Point n°10 :

Retour des membres Elus du Bureau sur les dernières représentations extérieures.

- *Intervention en séance :*
- Mesdames, Messieurs les Elu(e)s

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 12h30.



**Christophe DORE,
Président de la CMA 76.**